



Tours, le 23 avril 2026
N°506055/ARM/SSA/DAGRH/GES/BREC

MODIFICATIF

OBJET : Désignation des membres du jury, des examinateurs de l'épreuve orale d'admission et des moniteurs de sports du concours d'admission à l'école du personnel paramédical des armées (EPPA) en vue de l'obtention du diplôme d'État d'infirmier– session 2026

RÉFÉRENCES : 1. Décret n°2016-422 du 8 avril 2016 modifié, fixant certaines dispositions applicables aux élèves sous-officiers du service de santé des armées et modifiant certaines dispositions applicables aux élèves médecins, pharmaciens, vétérinaires et chirurgiens-dentistes des écoles du service de santé des armées ;
2. Arrêté du 21 février 2019 modifié relatif aux concours d'admission à l'école du personnel paramédical des armées et à l'accès à la formation au diplôme d'État d'infirmier ;
3. Arrêté du 30 juillet 2019 relatif au concours militaire d'accès à la formation au diplôme d'État d'infirmier pour le personnel militaire de la légion étrangère et de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
4. Avis du 26 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours pour l'admission à l'école du personnel paramédical des armées et à l'accès à la formation au diplôme d'État d'infirmier ;
5. Décision du 17 novembre 2025 nommant le président et le vice-président des concours d'admission à l'école du personnel paramédical des armées (EPPA) en vue de l'obtention du diplôme d'État d'infirmier et des concours militaires d'accès à la formation au diplôme d'État d'aide-soignant,
6. Décision n°503165 désignant les membres du jury, les examinateurs de l'épreuve orale d'admission et les moniteurs de sports du concours d'admission à l'école du personnel paramédical des armées (EPPA) en vue de l'obtention du diplôme d'État d'infirmier– session 2026

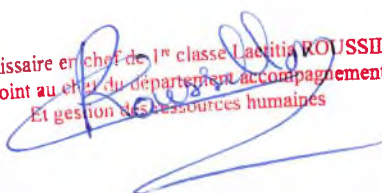
Le Médecin général Stéphanie MAIGNE,
Chef du Département accompagnement et gestion des ressources humaines

Décide :

La liste des moniteurs d'entraînement physique et sportif retenus pour encadrer les épreuves sportives dans les centres d'examen sis au sein des directions interarmées du service de santé des armées (DIASS) et les centres médicaux interarmées (CMIA) est modifiée comme suit :

Localisation	Grade	NOM	Prénom	Affectation
La Réunion	ADC	IGOR	Daniel	Groupeement de Soutien de la Base de Défense La Réunion-Mayotte
Guyane	ADJ	DELPY	Mickaël	9ème RIMA
Nouvelle-Calédonie	ADC	JUIGNET	Steve	Groupeement de Soutien de la Base de Défense de Nouvelle-Calédonie
Martinique	ADJ	CARLO	Xavier	RSMA Martinique
Guadeloupe	ADC	PUMA	Grégory	RSMA Guadeloupe
	CC1	POIRIER	Bruno	RSMA Guadeloupe
Polynésie française	ADJ	HOUSSIN	Diane	Régiment d'Infanterie de Marine du Pacifique-Polynésie
	CCH	NORMAND	Hugo	Régiment d'Infanterie de Marine du Pacifique-Polynésie

Le reste sans changement.


Le commissaire en chef de 1^{re} classe Lactitia ROUSSILLON
Adjoint au chef du département accompagnement
Et gestion des ressources humaines